

**PROCÈS VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2022**

Le 18 janvier 2022 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charnizay dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de M. Serge GERVAIS, Maire, conformément aux dispositions des articles L2121-7 à L2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 13 janvier 2022

**Présents :**

Serge GERVAIS, Jean-Paul BOTTIER, Vivien BRUNEAU, Michel CHAIGNEAU, Clémentine DENIS, Denis GARNIER, Annette JULIEN, Guylaine JULIEN, François LACOFFRETTE, Jean-Louis MOREAU, Chantal POINTEAU, Denis RAGUIN, Lucie TROTIGNON

**Excusée :** Émilie BAUDRY (pouvoir donné à Serge GERVAIS)

**Ordre du jour**

- PV de séance du 14 décembre 2021 ;
- Voirie :
  - compte rendu de réunion de commission,
  - Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2022 : pour quels travaux ;
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 : pour quels travaux ;
- École : concours financier pour l'installation de capteurs CO2 ;
- Bibliothèque : demande d'extension-aménagement des bénévoles ;
- ComCom Loches Sud Touraine : renouvellement convention assainissement ;
- Agent recenseur : rémunération ;
- Livret d'accueil ;
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le maire :

- déclare la séance ouverte à 20 h 01 ;
- invite l'assemblée à désigner la secrétaire de séance en la personne de Mme Annette JULIEN qui se porte volontaire.

**Procès-verbal de séance du 14 décembre 2021**

Suite à la demande de Chantal POINTEAU, de nommer les élus ayant listé les observations relatives au RNT de l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien « Charnizay Nord /St-Michel » porté par EUROCAPE, et après vote à main levée « Pour ou Contre de nommer dans les comptes rendus et procès-verbaux les intervenants en séance », la majorité des membres présents ne valide pas en l'état le procès verbal de séance du 14 décembre 2021 au motif qu'il n'est pas fait mention de Jean-Paul BOTTIER, Michel CHAIGNEAU, Denis GARNIER, Chantal POINTEAU.

**Voirie**

François LACOFFRETTE donne lecture des comptes rendus des réunions de la commission Voirie qui se sont tenues les 13 novembre 2021 et 6 janvier dernier avec pour objet :

- programmation travaux 2022, analyse des devis,
- aliénation de chemins ruraux

Suite à la commission du 13 novembre, les entreprises STPE-Groupe VERNAT et EIFFAGE ont été contactées pour réaliser un chiffrage des travaux. Seule l'entreprise STPE a fourni l'estimation ci-dessous :

<b>Chantier</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.T.C.</b>
La Boisgardière	6 756,70	8 108,04
La Blinière	12 800,00	15 360,00
Fougereau	11 232,00	13 478,40
L'Augerie	9 571,00	11 485,20
Les Bienneries	16 595,60	19 914,72
Fontaubourg	11 225,20	13 470,24
Atelier communal	16 398,00	19 677,60
Rue du bon exemple	24 023,50	28 828,20
<b>TOTAL</b>	<b>108 601,80</b>	<b>130 322,40</b>

Il est convenu que :

- la CUMA étudiant actuellement la construction d'un second hangar photovoltaïque, il est préférable d'attendre que ces travaux soient faits pour refaire le chemin des Bienneries ;
- les travaux « rue du Bon Exemple », aux abords et devant l'atelier communal pouvant faire l'objet de dossiers spécifiques d'embellissement du bourg et des subventions adaptées être obtenues, ces travaux ne sont pas retenus pour cette année ;
- il est proposé de retenir les travaux suivants :

Chantier	Montant H.T.	Montant T.T.C.
La Boisgardière	6 756,70	8 108,04
La Blinière	12 800,00	15 360,00
Fougereau	11 232,00	13 478,40
L'Augerie	9 571,00	11 485,20
Fontaubourg	11 225,20	13 470,24
<b>TOTAL</b>	<b>51 584,90</b>	<b>61 901,88</b>

Une pré-inscription a été faite courant décembre dernier pour solliciter le Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2022 = 7040 €

Plusieurs demandes d'acquisitions de chemins ruraux ont été formulées par des riverains, et acceptées par le conseil municipal, ou sont en attente de confirmation écrite :

		Longueur estimée	Surface estimée	
La Blétière	CR n°36 p	443	3810	GUILLOT Francis
La Houssaye	CR n°145 p		237	CADIEU Florent
La Riffoise	CR n°5 p	45	280	CORDILLET Nicole
La Blinière	VC n°3 a	20	110	SCI BARDON
La Blinière	CR n°65	282	2570	BARDON Guy
La Tanchonnerie	VC n°3 a	20	147	WEYMOUTH Sarah
La Guerrière	CR n°61 p	80	648	GLEAVE William
	ZT n°51	63	265	GLEAVE William
Les Bois de la Brèche	CR n°15	705	5370	Gpt Forestier des Sauves
Asnières	CR n°3	49	328	JULIEN Claude (demande verbale)
Piquemouche	CR n°107	48	300	LEMAIGRE Thomas

La liste est susceptible d'être complétée par d'autres demandes

Il est convenu que François LACOFFRETTE prépare les dossiers en vue d'une enquête publique commune.

#### Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

La commune a pris rang au titre de l'année 2022. La subvention pourrait être demandée pour :

- l'achat de jeux d'extérieur pour la cour de l'école maternelle (3 devis ALTRAD MEFAN : 7743.60 €, 8508 € et 8841.60 € TTC), d'une part,
- et l'extension du local du stade (19635 € TTC) pour l'accueil des jeunes, d'autre part.

#### École : concours financier pour l'installation de capteurs CO2

La municipalité souhaite bénéficier du soutien aux collectivités pour l'acquisition de capteurs de CO2 à installer à l'école maternelle. Le dossier est à déposer avant le 30 avril 2022. La participation de l'État est forfaitaire : 50 € par unité ou 2 € par élève.

#### Bibliothèque : demande d'extension-aménagement des bénévoles

M. le Maire donne lecture du courrier des bénévoles de la bibliothèque concernant de petits aménagements à envisager et plus particulièrement empiéter sur la salle des associations qui est aussi le seul accès au bureau de l'ADMR.

Il est proposé que les utilisateurs de la salle des associations, du bureau de l'ADMR et de la Bibliothèque se rencontrent

#### ComCom Loches Sud Touraine : renouvellement convention assainissement

Dans le cadre de l'exploitation des sites d'assainissement collectif, il est proposé et accepté, à l'unanimité, le renouvellement annuel de la convention de prestations de services pour 2022 entre la Communauté de communes Loches Sud Touraine et la commune de Charnizay.

#### Agent recenseur : rémunération

Les membres présents acceptent la proposition de rémunérer l'agent recenseur, Mme BERGE, du montant de la dotation de l'État, soit 1036 € (brut).

#### Livret d'accueil

Confectionné par Clémentine DENIS, avec la participation de Chantal POINTEAU, le livret d'accueil, destiné aux nouveaux arrivants sur la commune, sera imprimé et relié au secrétariat de mairie après les derniers petits correctifs à apporter.

### **Questions diverses**

Sont abordés :

- l'embellissement du cœur de village, les arches d'entrée de bourg,
- l'aménagement de la longère à gauche de la salle de spectacles, le devenir de la maison de maître De Menou ;
- la réfection de la peinture des portes du cimetière, du nettoyage du mur d'enceinte,
- le curage « suspendu » du plan d'eau, un poteau du lavoir à remplacer (1029.43 € TTC),
- la panne de l'horloge de la maison commune.

Également débattue, la demande de Jean-Paul BOTTIER d'organiser une réunion publique d'information qui porterait sur les différents projets de parcs éoliens à l'approche de l'enquête publique qui se déroulera du 17/02 au 18/03/2022 inclus concernant le projet dit « Le Chaiseau ».

Demande à laquelle M. le Maire répond qu'il n'est pas favorable à une réunion « PUBLIQUE » toujours sujette à conflits selon les expériences de ses collègues maires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 42.